

Assemblée générale annuelle de l'ADGEPS

24 mai 2018

Résolutions

Résolution 1 :

Afin de permettre à tous les finissants et diplômés de l'École de santé publique de l'Université de Montréal de faire partie d'une même association de diplômés, il est résolu de modifier l'article 3.1.1 des règlements généraux de l'ADGEPS concernant les membres actifs qui se lit actuellement comme suit :

3.1.1 Membres actifs - Les membres actifs sont admis à ce titre de temps à autre par résolution du conseil d'administration. Les membres actifs sont diplômés de deuxième ou de troisième cycle en gestion, évaluation et politique de santé de l'Université de Montréal.

Par l'article suivant :

3.3.1 Membres actifs – Est automatiquement membre actif de l'association tout diplômé d'un programme de l'École de santé publique de l'Université de Montréal. Un diplômé ayant gradué avant le mois de mai 2018 des départements qui composent l'École de santé publique de l'Université de Montréal (à l'exception du diplômé du département de gestion, évaluation et politique de santé, qui était déjà membre) doit s'inscrire afin de pleinement bénéficier des droits réservés aux membres.

Résolution 2 :

Les membres réunis en assemblée extraordinaire donnent le mandat aux administrateurs de mettre en œuvre la transition vers une association représentative de tous les départements de l'École de santé publique, de concert avec le décanat de l'École.

Les membres souhaitent notamment que soit incorporés des administrateurs issus de tous les départements et que ceux-ci adoptent les modifications réglementaires nécessaires à cette transition, à être entérinées lors de la première assemblée générale qui suit.